



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

Séance du 17 Février 2022

Date de la Convocation :

08/02/2022

Date d’Affichage du PV :

22/02/2022

Votes : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le dix-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, GRONDIN Julien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, CHARLES Jennifer

Mme GAUVRIT Carole, Conseillère Municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : LANCEMENT D’UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l’administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

M. le Maire propose de mettre trois projets en enquête publique pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

- 1) Une portion de la place publique non cadastrée entre la salle polyvalente et les logements du Clos de la Saint-Michel dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque communale
- 2) Un chemin rural non cadastré au lieudit « La Guyonnière » en vue d’une cession à un riverain
- 3) Une voie communale non cadastrée au lieudit « la Saint-Hubert » en vue d’une cession à un riverain

Il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant la désaffectation de l’usage public de ces emprises, à leurs déclassements et à leurs classements dans le domaine privé de la commune de Sain-Julien-des-Landes en vue de cession pour le chemin rural au lieudit « la Guyonnière » et la voie communale au lieudit « la Saint-Hubert »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une portion de la place publique non cadastrée entre la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel, en vue de construire une bibliothèque,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieudit « la Guyonnière »,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'une voie communale non cadastrée au lieudit « la Saint-Hubert »,
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en place la procédure correspondante,
- **CHARGE** M. le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'arpentage des terrains,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

